

LES ÉTAPES D'INSCRIPTIONS

Étape 1 : Dépôt du dossier d'inscription lors des permanences avec :

- Les photocopies du livret d'évaluation en cours et de l'année précédente,
- Pour les enfants inscrits en IEF : le bilan de l'inspection.
- Les photocopies du livret de famille,
- La fiche médicale assidûment remplie et les photocopies des pages de vaccins à jour,
- Une enveloppe timbrée au tarif normal et libellée à votre nom et adresse,
- Le paiement des frais d'étude du dossier d'un montant de 20 euros : en espèce ou par chèque à l'ordre de « l'association ANAS ». Cette somme reste acquise quelle que soit la décision prise concernant l'inscription.

Étape 2 : Réception du courrier réponse par les parents.

Acceptation

Refus

Liste d'attente

Étape 3 : Validation des inscriptions avec le dépôt des documents complémentaires avant la date de rentrée.

- Règlement intérieur accepté et signé.
- Engagement financier signé.
- Mise en place du prélèvement mensuel SEPA.
- Pour les parents divorcés : une copie du jugement.
- 2 photos d'identité de l'enfant.

